

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MAI/080	OBJET : AVIS SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NANGIS DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Date du conseil municipal 23/05/2016	
Date de la convocation 13/05/2016	
Date de l'affichage 13/05/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 13 mai 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Medhi BENSALAM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUÉ, représenté par Claude GODART,
- Charles MURAT, représenté par Roger CIPRÈS,
- Virginie SALITRA, représentée par Marina DESCOTES-GALLI,
- Michel VEUX, représenté par André PALANCADE,
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Samira BOUJIDI,
- Monique DEVILAINE, représentée par Pascal D'HOKER,
- Pierre GUILLOU, représenté par HEUZÉ-DEVIES,
- Serge SAUSSIÉ, représenté par Jean-Pierre GABARROU,

Madame Clotilde LAGOUTTE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R. 214-8,

VU l'arrêté préfectoral n° 016/DCSE/E/001 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée, au titre de la loi sur l'eau par l'EARL DE PARS, pour la réalisation et l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur le territoire de la commune de Nangis,

CONSIDERANT le projet de réalisation et d'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur le territoire de la commune de Nangis,

CONSIDERANT que ce type de projet doit faire l'objet d'une enquête publique ouverte par la Préfecture,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit donner son avis sur le projet dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique (arrêtée au 20 mai 2016),

CONSIDERANT que le forage n'est pas situé dans l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de Nangis,

CONSIDERANT les problématiques d'une part, des rejet des eaux pompées dans le forage sans qu'ils portent atteinte à la qualité de la nappe de Champigny et d'autre part, du traitement réservé au décantat pouvant notamment être constitué de laitance de ciment,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DONNE un avis favorable sur le dossier d'enquête publique portant sur la réalisation et l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur le territoire de la commune de Nangis.

ARTICLE 2 :

DEMANDE toutefois :

- D'une part, que les eaux de rejet du forage, durant sa création et son développement, ne rejoignent pas le milieu naturel afin de préserver la qualité de la nappe de Champigny ;
- D'autre part, des précisions sur le traitement réservé au décantat, pouvant être constitué en partie de laitance de ciment, au sein des bassins de décantation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 mai 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160524-2016-MAI-080-DE
Date de télétransmission : 27/05/2016
Date de réception préfecture : 27/05/2016